



## Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Pour pouvoir faire face à ces hausses de dépenses, nous avons donc dû nous résoudre à augmenter certains taux de taxes.

<b>Taux de taxes</b>		
<b><u>Taux pour 100\$ d'évaluation</u></b>	<b><u>2007</u></b>	<b><u>2008</u></b>
Immeuble non résidentiel	0.5851	0.60
Immeuble industriel	0.5851	0.60
Immeuble 6 logements et plus	0.5851	0.60
Terrains vagues desservis	1.1702	1.1702
Catégorie résidentielle	0.5851	0.60
Immeubles agricoles	0.5851	0.60
Service de la dette		
ex-ville	0.0217	0.0217
Ensemble	0.0345	0.057
Transport routier		
urbain	0.571	0.58
rural	0.2921	0.31
Taxes d'affaires	3.05	3.05
<b><u>Tarifification fixe</u></b>		
Ordures	194.05	194.05
Aqueduc, égout et assainissement	328.12	328.12
Enlèvement de la neige et transport au site dépôt	3.35\$m.l.	3.35\$ m.l.

La taxe foncière générale sera donc augmentée de 0.0149\$. Elle sera donc en 2008 au taux de 0.60\$ / 100\$ d'évaluation comparativement à 0.5851\$ en 2007.

Pour ce qui est du service de la dette générale, le taux augmente de 0.0225\$ pour s'établir à 0.0570\$.

La taxe de transport urbain qui était à 0.571\$ sera augmentée de 0.009 pour s'établir à 0.58\$.

Pour ce qui est de la taxe de transport rural qui était à 0.2921\$, elle augmente de 0.0179\$ pour s'établir à 0.31\$. Il importe de souligner que la raison principale de la hausse de la taxe de transport du secteur rural est la diminution de la subvention du ministère des Transport d'un montant de 13,700\$. Cette subvention sera également diminuée en 2009 pour s'établir à 0\$ en 2010.

L'augmentation pour une résidence dont l'évaluation s'élève à 100,000\$ est de :  
(tableau c)

- 46.40\$ pour une résidence desservie soit 2.68%
- 55.30 pour une résidence non-desservie soit 5%

<b>Compte de taxes d'une propriété résidentielle évaluée à 100,000\$</b>				
	<b>secteur desservi</b>		<b>secteur non-desservi</b>	
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Taxe foncière résidentielle	585.10 \$	600.00 \$	585.10 \$	600.00 \$
Dette ex-ville	21.70 \$	21.70 \$	0.00 \$	0.00
Dette générale	34.50 \$	57.00 \$	34.50	57.00 \$
Transport	571.00 \$	580.00	292.10	310.00 \$
Ordures	194.05 \$	194.05 \$	194.05	194.05 \$
Aqueduc/égout	328.12 \$	328.12 \$	0.00	0.00 \$
<b>Total</b>	<b>1 734.47 \$</b>	<b>1 780.87 \$</b>	<b>1 105.75 \$</b>	<b>1 161.05 \$</b>
augmentation \$		46.40 \$		55.30 \$
augmentation %		2.68%		5.00%